



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 3 mai 2022 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Frédéric PERNET secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/ Décisions modificatives n°1 et 2 au budget communal 2022 :

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n°1 relative aux frais de géomètre pour la division de la parcelle E 1 et E 721 en partie pour un montant de 4 500€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		4 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 500.00 €		
D 2315-35 : voirie	4 500.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 500.00 €			
Total	4 500.00 €	4 500.00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Il convient d'ajouter des crédits pour intégration à l'inventaire de la parcelle E 721, partie constructible pour un montant de 495 300€ par la décision modificative n°2.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		495 300.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		495 300.00 €		
R 10251 : Dons et legs en capital				495 300.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				495 300.00 €
Total		495 300.00 €		495 300.00 €
Total Général		495 300,00 €		495 300,00 €

4/ Présentation du programme voirie 2022 :

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au maire, donne lecture du programme de voirie 2022 établi par la commission voirie lors de la tournée des chemins du 16 avril. Le marché portera sur des travaux à réaliser à l'impasse du mont, route de pefay, partie communale du chemin d'accès au logement de Pauline MEUNIER. Le dossier de consultation des entreprises sera déposé sur la plateforme dématérialisée du Conseil Départemental de l'Ain.

Des travaux d'entretien, hors marché, sont également programmés : problème d'écoulement des eaux pluviales au villard, traversée de route au devet, impasse du devet, pont situé à l'impasse de grands bois.

Mr le Maire informe que dans le cadre du plan de relance national lancé par le CEREMA, le bureau d'études IOA a été missionné pour effectuer la visite des ouvrages de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il précise que seuls les ouvrages dont l'ouverture principale est supérieure à 2 mètres sont éligibles. Ce bureau d'études est intervenu ce jour sur la commune. Leur diagnostic sera transmis prochainement.

5/ Plan Local d'Urbanisme : point d'information :

Mr le Maire rappelle que la réunion de lancement a eu lieu le 13 avril à 14h00 en présence de Mr VUARAND de GBA, Mme BRON représentant la Chambre d'Agriculture de l'Ain, Mme GUIDOLIN-TALEB et Mr AUBERT de la DDT et de Mr BLANCHON du Centre National de la Propriété forestière.

Il informe que l'atelier agricole aura lieu le 11 mai à 14h. Il précise que les agriculteurs exploitant des terrains et propriétaire de bâtiments sur la commune ont été conviés dans le but de leur présenter les enjeux par rapport à l'élaboration du PLU. Il indique qu'un examen des situations de chaque exploitation sera réalisé (relevé sur plan lors de l'atelier) avec identification des parcelles stratégiques pour l'exploitation agricole ainsi que les projets en développement et problématique particulière d'exploitation.

6/ Vide-maison NEVEUX du 30 avril - bilan :

Mr le Maire remercie les élus qui se sont investis lors de ce vide-maison. Il informe que le montant total des ventes s'élève à 2 294.50€. Il précise que les offres relatives au tracteur KIVA et de ses accessoires étant trop basses, il convient de procéder à une vente aux enchères avec un prix de réserve fixé à 800€.

Mr le Maire informe qu'il a rencontré des représentants de l'ONF afin de chiffrer la valeur des parcelles de bois léguées par Mr NEVEUX au profit de la commune et fait part des estimations. Pour cela, l'ONF a effectué une estimation des volumes de bois et de l'état des peuplements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix de vente des parcelles de bois léguées par Mr NEVEUX au profit de la commune :

- Parcelle cadastrée E 209 : 2 962€
- Parcelle cadastrée D 246 : 3 862€
- Parcelle cadastrée D 245 : 7 125€

7/ Projet relatif aux parcelles cadastrées section E n°1 et E n°721 en partie :

Mr le Maire rappelle la proposition faite par les dirigeants de la société AMG PROMOTION afin de valoriser les biens légués par Mr NEVEUX.

Mr le Maire propose un autre type d'aménagement pour valoriser ces parcelles. L'idée est de garder le terrain autour de la maison (environ 1 500 m²) avec la création de 3 lots à bâtir de 1 000 m² chacun et d'une bande à rétrocéder au propriétaire de la parcelle riveraine E n° 719.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner une suite favorable à la proposition de la société AMG. Ils optent pour l'aménagement par division parcellaire sans création de voirie de desserte.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à déposer une demande de déclaration préalable de lotissement au nom de la commune et valide le devis de Mr MAGNIEN, géomètre, comprenant la gestion du dossier administratif, la rédaction de la demande de déclaration préalable de lotissement ainsi que le plan de bornage du périmètre, suivant un montant de 4 200.00€ TTC.

8/ Fête Patronale 2022 :

Mr Cyril GUIDARD, référent fête patronale, présente le devis d'ARSOTEC d'un montant de 2 033.55€ TTC, sonorisation comprise. Le conseil valide ce devis.

Mme Violène PELLETIER, 4^{ème} adjointe, informe qu'une réunion est programmée le lundi 9 mai avec les présidents d'associations et les membres de la commission vie sociale – vie locale. A ce jour, le manège enfantin, les auto-tamponneuses, le stand de tir pic-ballons et le casino seront présents.

Elle précise que l'association des conscrits sollicite l'autorisation d'organiser de nouveau le bal sur la place avec le camion buvette de l'association du Stock-Car Club.

La fanfare de Foissiat sera également présente lors de la retraite aux flambeaux.

A ce stade, il convient de mettre en place une réflexion sur les animations du dimanche.

9/ Tour de garde des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 :

Les membres du bureau vote sont désignés.

10/ Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal (art. L 2122-22 du CGCT) :

Suite à la délégation qui a été accordée à Mr le Maire par délibération du conseil municipal le 02 juin 2020, il présente les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation :

A/ Décision n°01/2022 du 02/05/2022 :

- Attribution du logement n°4 de la cure à Mr Martin MICHON suivant un loyer mensuel de 390.98€ révisable au 1^{er} juillet de chaque année, dès qu'il pourra entrer dans les lieux.

Questions diverses :

Vente chargeur : le conseil valide l'offre faite par Mr Pascal MARECHAL d'un montant de 250€ pour le rachat du chargeur auparavant fixé au tracteur RENAULT.

